

5 MILL 5



Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 euros

Siège Social
35 avenue des Bretagnes
93230 ROMAINVILLE
RCS 480 092 030

02 JAN. 2012
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

PROCES VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} juillet 2011

Le 1^{er} juillet 2011 à dix neuf heures , l' Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est réunie au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés

Madame Cecile MOULIN

100% du capital représenté.

La gérante, rappelle à l' assemblée qu' elle s' est réunie pour délibérer sur les ordres du jour suivants

Changement de gérant

PREMIERE RESOLUTION

L' assemblée générale suite à la démission du gérant Mme Cécile Moulin à la date du 1^{er} juillet 2011 décide de nommer en remplacement Mme Déborah BOURC'HIS, résidant au ~~217 rue Lafayette 75010 PARIS~~ en qualité de gérante, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

35 Av des Bretagnes 93230 Romainville

Cette résolution mise au vote est adoptée à l' unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L' assemblée générale décide de modifier les statuts,

NOUVELLE MENTION

ARTICLE 14

Est nommé en tant que gérante pour un durée indéterminée Mme Déborah BOURC'HIS, résidant au ~~217 rue Lafayette 75010 PARIS~~ 35 Av des Bretagnes 93230 Romainville

Cette résolution mise au vote est adoptée à l' unanimité.

Plus rien n' étant à l' ordre du jour, le présent procès verbal a été dressé en conséquence.

Déborah Bourc'his

[Signature]